

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carol Levesque	Numéro de permis 2007695	Date d'inspection Le 06 décembre 2022
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Amis 1		Numéro de téléphone (506) 739-9062
Adresse 27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	28 févr. 2023	
Commentaires : Les éducatrices sont inscrites et vont faire leur formation en décembre			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	28 févr. 2023	
Commentaires : Les éducatrices sont inscrites et vont faire leur formation en décembre			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	28 févr. 2023	
Commentaires : Il manque quelques mois qui n'ont pas été vérifié depuis qu'il y a de la neige. Une grille sera utilisé pour les prochains mois			

Commentaires généraux

Visite de renouvellement. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.
Lors de ma visite, les après-classe mangent leur collation. (Biscuits, fromage et banane). Les bébés ont fait une sieste et ont ensuite mangé leur collation (compote et biscuit).
Les enfants ont aussi été à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par
Geneviève Abud

Le 06 décembre 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Carol Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 décembre 2022

Date